C. MODERNISATION DU SI : DÉJÀ UN AN

Il y a déjà douze mois que démarrait ce projet de modernisation du SI, présenté lors de l'AG de décembre 2021. Que de réunions, travaux... et d'efforts consentis pour en arriver à l'avancement que j'ai le plaisir de vous synthétiser dans ce présent document.

Ce document revient sur les grandes étapes déjà accomplies et les prochaines jusqu'à la fin de l'exercice 2022–2023.

Analyse de l'existant (as is) et des besoins futurs (to be)

De novembre 2021 à février 2022, de nombreux entretiens individuels avec tous les salariés et les principaux élus qui ont souhaité participer à cet exercice ont permis :

- D'une part, de comprendre l'existant, cette plateforme informatique hétérogène, non intégrée, d'un autre âge, obsolète, non documentée...
 - Avec l'application Telemat et ses multiples dysfonctionnements déjà largement relatés dans différents articles (voir pages suivantes).
 - Avec de nombreuses applications disparates et surtout de nombreux Excel avec des centaines voire cent mille (non il n'y a pas d'erreur de frappe !) lignes.
 - Avec toutes ses demandes d'évolution jamais réalisées, engendrant frustration, démotivation, burn-out de nos salariés.
- D'autre part, de comprendre les besoins futurs, correspondant à :
 - Des évolutions réglementaires (licence dématérialisée, honorabilité, gestion des subventions et de leurs contrôles...).
 - La gestion optimisée d'une fédération et de ses structures (Corers, Coders, Clubs, Commissions/organes/groupes de travail) avec plus de 80.000 licenciés/adhérents...
 - La volonté de reprendre la croissance (« grandir pour continuer à exister ») par des actions de communication ciblées (incluant des prospects), utilisables par les territoires et des sites Web intégrés, permettant à nos structures de se faire connaître.
 - La nécessité de dégager nos dirigeants de tâches répétitives chronophages.
 - **...**

Cahier des charges et procédure de marché public

Un cahier des charges de plus de 200 pages (et de nombreuses annexes) a été envoyé à plus de quarante candidats-fournisseurs représentatifs du marché informatique français, fin avril 2022.

La découpe en dix lots correspond aux bonnes pratiques (types d'applications concernées), pour assurer une compréhension optimale par les entreprises informatiques qui reçoivent le cahier des charges et leur permettre de répondre au(x) lot(s) qui le(s) intéresse(nt).

La procédure suivie s'inscrit dans le cadre d'une mise en concurrence se devant de respecter les règles d'un marché public, qu'on peut résumer à :

- La règle de confidentialité à toutes les étapes,
- ▶ Celle qui garantit notamment l'égalité de traitement des candidats,
- De même, la divulgation de la réponse (même partielle) d'un candidat A à un concurrent B peut permettre à B de repositionner son offre afin d'obtenir le marché est évidemment interdite.

Certes, la FFRS n'étant pas un établissement public, elle n'est pas expressément soumise aux règles de marché public. Pourtant :

- En tant qu'association reconnue d'utilité publique attributaire de subventions > 153 K€ / an, elle est soumise à des règles apparentées aux règles imposées aux EPI.
- L'audit annuel du CAC vise à repérer la bonne application de ces obligations.
- Plus récemment, l'audit de l'ANS et l'évaluation annuelle de notre utilisation des fonds du Contrat de développement complète ce contrôle.

> Évaluation des offres et procédure d'attribution et de commande

De fin juin à fin septembre 2022, est venue la phase d'évaluation des offres sur base des cinq critères fixés dans le cahier des charges :

- ▶ Solvabilité financière (critère d'exclusion),
- Références comparables,
- Adéquation aux besoins fonctionnels et techniques,
- Méthodologie de gestion de projet,
- Prix.

Nous avons reçu huit offres jugées valides pour lesquelles, après une première évaluation, sont venues :

- Des sessions de soutenance individuelle,
- ▶ Un cahier de charges BAFO (Best and Final Offer) personnalisé,
- ▶ Une offre BAFO.

A l'issue de cette procédure, le COPIL (comité de pilotage) du projet, regroupant les membres du Bureau, a procédé à l'évaluation finale des différentes offres et a, en vertu de la gouvernance de ce projet/marché public (décision du Comité directeur de mars 2022), lors d'un bureau du 4 octobre 2022 :

- Attribué une première phase 1A à l'intégrateur KP Consulting (et à l'éditeur CRM Salesforce).
- Attribué une phase 2A à l'intégrateur CMS Webnet.

> Phasage indispensable de la mise en œuvre

L'équipe projet COTEK et les utilisateurs référents (key-users) n'ont pas la capacité de participer aux analyses détaillées, rédaction des fonctionnalités (uses cases), tests, formations... de tout en même temps.

La priorité absolue est :

- La mise en place du Lot 1 Base de données des personnes physiques, structures (Corers, Coders et clubs), organisations, et de leurs liens.
- Les lots nécessaires au « remplacement amélioré » de Telemat :
 - Lot 2 : Gestion des licences, formations et séjours,
 - Lot 6 : Éditique,
 - Lot 9 : Partie Gestion planning/projet.
- Lot 3 Comptabilité/Finance nécessaire pour la Licence/adhésion dématérialisée avec paiement en ligne et les écritures automatiques, y compris dans les comptes de tiers FFRS, Corers, Coders et clubs.



PHASE 3

Lot 7 FOAD (Formation à distance)

Ces phases 1A et 1B se doivent d'être opérationnelles avant le 31 août 2023, date de fin de contrat avec le fournisseur de Telemat.

Des adaptations seront probablement nécessaires au vu d'un premier export des données Telemat, qui démontre une piètre qualité des données, ce qui nécessitera un travail colossal de nettoyage/modification de certaines données avant leur importation dans la nouvelle base de données.

Nous reviendrons lors de l'assemblée générale sur les dernières évolutions intervenues et un premier planning détaillé des six premiers mois de 2023 sera présenté.

Daniel Ghys

Administrateur en charge du projet de modernisation du SI

Informations complémentaires

- ▶ En pages suivantes :
 - Modernisation du SI : Pourquoi ? (document diffusé en amont du regroupement de Carry-le-Rouet),
 - Atelier de modernisation du SI octobre 2022 Synthèse,
 - Atelier de modernisation du SI octobre 2022- Commentaires, questions/réponses.
- ▶ Une rubrique dédiée a été créée sur le site. Vous y trouverez des documents complémentaires et régulièrement mis à jour.
 - Espace privé du site Internet / Responsables de comités et de clubs.

La modernisation du système d'information : pourquoi?

La modernisation du système d'information s'impose à notre fédération et à nos structures

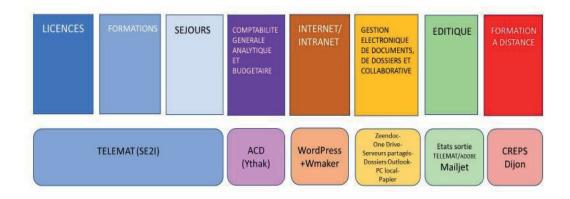
Transformation numérique- Digitalisation- Espace Personnel- eLearning- Objets connectés- Dématérialisation- ... : tous des concepts qui sont le reflet d'une même réalité : le monde évolue et notre fonctionnement doit s'y adapter

Définition d'un système d'information

C'est l'ensemble des applications informatiques utilisées par une structure (entreprise, ministère, banque, fédération, ...) pour gérer les processus métiers (gestion des licences, formations et séjours dans notre cas) et les processus support (comptabilité, achats, ressources humaines, marketing, communication, ...) et les interactions/échanges avec le monde extérieur (notamment le Ministère de tutelle et les différentes agences (ANS, CNOSF, CROS/CDOS, ...) dans notre cas)

Architecture actuelle (AS IS) de notre système d'information

ARCHITECTURE LOGICIELLE SYNTHETIQUE AS IS



Notre système d'information actuel n'est malheureusement plus très performant

De trop nombreuses tâches administratives répétitives et chronophages occupent une grande partie de la charge de travail de nos salariés administratifs entraînant démotivation et frustration mais aussi erreurs, dysfonctionnements ; deux exemples :

- tous les jours, des dizaines de e-mails rentrent dans les boîtes des principaux salariés en charge des licences, des formations et des séjours ; la plupart d'entre eux nécessitent une intervention du fournisseur de TELEMAT, avec risque de rappels, téléphones,...
- l'envoi de nos périodiques (Vital'Ité et Vital'News essentiellement) requiert une gestion rigoureuse des adresses postales et surtout des adresses e-mails; la non-traçabilité des modifications engendre adresses email incorrectes, des retours pour adresse postale inconnue, des e-mails non délivrés, ...

Les bonnes pratiques ne sont pas suivies

Les bonnes pratiques demandées à un système d'information en 2022, ne sont pas rencontrées :

- Pas d'intégration entre les différents blocs fonctionnels
- Pas de documentation administrateur et utilisateur
- Pas de tableaux de bord
- Pas d'alertes (ex : bilan financier d'un séjour non réalisé, incohérences entre les données non décelées, ...)
- Pas d'historisation des principales données (principalement de la personne physique licenciée)
- Pas de fichier « log », traçant qui a modifié une donnée et pourquoi
- Pas de gestion centralisée des personnes physiques, de leurs données essentielles et de leurs données d'authentification
- Pas de gestion par nos soins des paramètres : toute modification nécessite l'intervention du fournisseur de TELEMAT
- Pas de module statistique fiable
- Pas d'environnement de test
- Pas d'exportation des données ni d'outil permettant de réaliser des requêtes

Cela rend rend sa compréhension et son utilisation difficiles tant pour un nouveau salarié, qu'un nouvel élu (ex : trésorier d'un club)

Les applications ne sont pas aux services et pensées pour les territoires (CORERS, CODERS, Clubs)

Les applications ont été développées uniquement pour la gestion de la structure faîtière ; trois exemples :

- Gestion des licences
 - La gestion des licences tant au niveau d'un petit club (de moins de 100 membres) qu'au niveau d'un plus grand ou très grand club, nécessite double saisie (dans une application du club ou un Excel d'une part, dans TELEMAT d'autre part) sans lien avec la partie comptable
- Site Web
 - Tant la FFRS (c'est son rôle) qu'une majorité d'instances déconcentrées, réalisent chacune à leur manière, un même site WEB soit ouvert au grand public soit qu'aux licenciés, présentant la FFRS, ses activités sportives, ses formations, ses conseils santé, ...: que d'énergie dépensée pour les mêmes informations
- Comptabilité
 - o TELEMAT n'est pas un logiciel comptable; pourtant il est à la base de transactions financières (arrhes, prélèvements, versements, reversements, ...) globalisées par période, engendrant des débits/crédits automatiques sur les comptes des instances déconcentrées dont la pertinence/exactitude est parfois difficile à comprendre; et que faire si l'on veut visualiser l'ensemble des mouvements d'un licencié au sein d'un club, ...?

Notre système d'information n'est plus adapté à nos besoins

Il n'est plus adapté à nos besoins pour différentes raisons qu'on peut regrouper en trois grands axes :

- Pas d'interopérabilité/intégration entre les applications
 - o Donnée modifiée à un endroit, ne l'est pas à un autre endroit
- Nouveaux besoins non couverts
 - Honorabilité des dirigeants et encadrants
 - o Licence dématérialisée

sont les deux exemples récents que la FFRS ne parvient pas à mettre en œuvre avec TELEMAT, alors que c'est pourtant une obligation légale et/ou réglementaire

- Excel est devenu un outil de gestion parallèle (non adapté pour de tels volumes) et source d'erreurs
 - Pour la gestion des formations, tant au niveau du service Formation (gestion du calendrier) au siège qu'au niveau des territoires
 - o Idem pour les aides au développement
 - o ..

Nos équipes administratives et nos dirigeants dans les territoires ne sont pas formés pour utiliser et maîtriser les applications actuelles

L'absence de documentation, la non-maîtrise en interne des paramètres et des règles de gestion, ... rendent toute formation d'un nouvel entrant (salarié administratif, cadre technique, salarié d'un CORERS, trésorier ou dirigeant d'une structure) très difficile de par un fonctionnement en ilôt, pas acceptable pour une fédération regroupant + de 80.000 licenciés, + de 600 structures qui devraient concentrer tous leurs efforts sur :

- Le développement (nouveaux clubs et/ou licenciés) et la recherche de partenariats (nationaux ou locaux)
- L'amélioration de la formation (nouvelles activités, formation dirigeant, formation continue, ...)
- Le développement du sport santé
- ...

La gestion des absences, des maladies, ... est un casse-tête pour nos directrices pour assurer une continuation optimale des différentes fonctions de support.

La nouvelle architecture prévue

La nouvelle architecture prévue répond à des grands principes :

Architecture logicielle future (TO BE): Grands Principes

- · 1 seul logiciel par domaine applicatif
- Gestion centralisée des données (et de leurs liens)
 - · Personnes physiques
 - Structures FFRS (Instances Nationales, CORERS, CODERS, Clubs)
 - Organisations/Intervenants externes
- Gestion centralisée des multiples possibles rôles d'une personne physique et de leur évolution (avec date de début et date de fin)
- Identifiant et mot de passe unique
 - pour accéder ou non à toutes les applications et leurs données/documents en fonction des rôles
 - pour gérer les droits (consultation, création, modification, suppression)
- Echanges de données possibles et automatisables avec des applicatifs externes (Compte ASSO, Honorabilité, GOOVE,...)

Lors du regroupement d'octobre des CORERS et CODERS, nous reviendrons en détail sur cette architecture et les avantages qu'apportera le nouveau système d'information dans la gestion des clubs, des CODERS et des CORERS et le gain de temps et d'efficacité qu'il apportera à nos dirigeants et encadrants, pour qui, bien que bénévoles, leur temps est précieux.

Et nous donnerons des indications précises sur un premier phasage de sa mise en œuvre et le calendrier associé.

Daniel GHYS

Administrateur en charge du projet de la Modernisation du SI

Atelier MODERNISATION SI Carry-le-Rouet : Synthèse		
> Constats	L'atelier « d'information » sur le projet de Modernisation du SI était articulé sur : - Le pourquoi d'une modernisation du SI - Les alternatives possibles - Le cahier des charges envoyé à 40 intégrateurs informatiques - Les avantages pour les CORERS, CODERS, Clubs et nos salariés - L'avancement du projet à ce stade et le phasage - La gouvernance du projet Pour le premier point, les documents envoyés en amont ont permis à chacun de comprendre que l'obsolescence de TELEMAT et la fragilité du prestataire SE2I nécessitaient une évolution « urgente » vers une plate-forme informatique nouvelle (TO BE) fortement intégrée	
> Enjeux		
, =j oux	- Gagner significativement en efficacité et en temps de traitement pour tant les salariés de la FFRS, que dirigeants des CORERS, CODERS et clubs au niveau des principaux processus (licences, formations, séjours et comptabilité) - « Offrir » aux CORERS, CODERS et clubs, des nouveaux applicatifs intégrés avec les mêmes applicatifs de la FFRS (logiciel comptable, logiciel CMS(Web), Tenir compte du niveau de maturité très différent des dirigeants et licenciés au niveau informatique (voir le vécu du groupe)	
> Orientations		
	 Les principales orientations déjà prises (rappel) : Attribution des lots principaux et urgents pour être prêt principalement au premier semestre 2023 avec la gestion dématérialisée des licences avec paiement en ligne et la gestion du processus des formations (dont un calendrier et un outil de simulation intégré) Préparation des données pour la mise en place du Lot 1 Gestion des contacts et des structures Les réactions principales du groupe (ou de certains) sont : Accord sur : amélioration de la gestion grâce à des applications modernes, centralisées et intégrées Ce qui fait débat : augmentation probable de la licence 	
≻Le vécu du groupe	 Le groupe était constitué de 3 profils différents (en fonction de la maturité par rapport à un système d'information) Les « experts » qui ont mené ou participé activement dans leur parcours professionnel à ce type de projet Les « avertis » qui bien que non spécialistes IT, comprennent les enjeux, les solutions apportées et les avantages importants dans la gestion de leurs CORERS, CODERS et clubs Les « bureautiques » dont l'expérience IT se résume bien souvent à MS-Office et une application de messagerie Un quatrième profil n'était pas représenté dans le groupe : les « désertés » qui ne possèdent ni PC ni accès internet Le groupe a attiré l'attention sur la nécessité de mettre en place une application SI pour le présent et le futur, avec des nouveaux licenciés du profil « hyperconnecté » (montre connectée,) qui iront dans d'autres FEDE si la FFRS n'est pas à la page 	

	L'ambiance de travail du groupe était excellente avec l'assimilation de la présentation et des enjeux, orientations, avec quelques inquiétudes de mise en œuvre : -risques : financiers, humains« main mise » partielle sur les clubs
> Le débat souhaitable en CD	Votre proposition de sélection de questions politiques fédérales à creuser en CD en amont de l'AG au vu du Regroupement (votre formulation préciser sera aidante) -Financement -Retour sur investissement -Mise en œuvre : formation des CORERS, CODERS, clubs et licenciés à une utilisation optimale

ATELIER MODERNISATION DU SYSTEME D'INFORMATION CARRY LE ROUET LE MERCREDI 19 ET JEUDI 20 OCTOBRE 2022

COMMENTAIRES- QUESTIONS- REPONSES

Ce document reprend en supplément du PPT/PDF ayant servi de support à l'atelier Modernisation du SI et du document synthétique de rendu, les commentaires principaux des animateurs, les principales questions des participants et les principales réponses apportées

Synthèse pourquoi Projet Modernisation SI

Suite à la publication de l'article dans le Vital'ité de septembre 2022 et le document « La modernisation du système d'information : pourquoi ? » diffusé en amont aux participants du regroupement, les motivations et la nécessité absolue d'une modernisation du SI sont comprises par l'ensemble des participants de l'atelier.

Alternatives

L'alternative « Créer un département informatique interne » et son coût annuel (750.000 à 1.000.000 € annuel) choisie par d'autres fédérations, est bien perçue comme inadaptée vu la taille de la FFRS et des risques majeurs (départs des informaticiens après 2 à 3 ans)

Les intégrateurs qui ont reçu le cahier des charges ont dans leur ensemble confirmé lors des différents entretiens, la qualité du CDC (très rare dans ce marché IT français et particulièrement dans la niche des fédérations sportives). Ils considèrent que c'est une opportunité « exceptionnelle » pour la FFRS de pouvoir faire une refonte complète de son système d'information, là où beaucoup d'autres se limitent à ajouter/remplacer un seul applicatif/module avec les problèmes d'intégration que cela peut engendrer.

CDC et Lots

Les participants découvrent la structure du cahier des charges avec :

- Près de 150 pages de description de l'existant de par l'absence de documentation TELEMAT
- L'importance des annexes Grille des prix et Grille des fonctionnalités détaillée (avec pour certains lots près de 200 fonctionnalités demandées)

Avantages pour les CORERS/CODERS/Clubs et nos salariés

Les avantages globaux sont bien compris :

- Gain de temps (pour nos dirigeants élus et pour nos salariés)
- Gain en efficacité (fini les Excel à 500 lignes, les e-mails dans tous les sens,)

Les participants « découvrent » que les nouveaux applicatifs FFRS360 seront « offerts » aux CORERS, CODERS et clubs

- FFRS360 CRM : logique puisque c'est le « remplacement largement amélioré » de TELEMAT
- FFRS360 COMPTA: le logiciel comptable comportant comptabilité générale multiexercices, prévisionnelle/budgétaire, analytique et de tiers (comptes individuels clients= adhérents/licenciés) qui sera sélectionné à l'issue du marché en cours; des POC d'intégration en novembre 2022 détermineront si l'intégration avec les 3 principaux logiciels utilisés par certains clubs (voir enquête/sondage déjà effectuée): CIEL, BASICOMPTA et ASSOCONNECT est possible ou non.
- FFRS360 CMS: le logiciel DRUPAL permettant de créer un sous-domaine pour le CORERS/CODERS ou club qui le souhaite; le type de contenu (actualités, ...) fera l'objet de l'analyse du COTEK 48; des formations seront nécessaires pour les structures qui ne disposent pas de site actuel ni de ressources à priori formées à la gestion d'un contenu CMS.
- FFRS360 COMMUNICATION: le logiciel Communication permettant à un CORERS,
 CODERS, Clubs de créer des campagnes marketing (vers les adhérents mais également des prospects) avec l'aide/support des salariés administratifs de la FFRS

Le processus de la licence/adhésion dématérialisée avec paiement en ligne intéresse fortement les participants ; les échanges pendant l'atelier et après l'atelier mettent en avant la nécessité d'harmoniser les « exceptions pas très logiques » de certains tarifs clubs : paiement fractionné, paiement dégressif suivant la date d'adhésion, remise particulière, ... mais aussi la réservation pour les activités où le nombre de participants est limité (ex : piscine)

Le processus de **gestion des formations** suscite également de nombreuses questions : qui a le droit d'ajouter des « candidats » stagiaires, ... : la possibilité pour un licencié de marquer, via son espace personnel dans FFRS360 CRM, son intérêt pour un parcours de formation ou un M2 spécifique est jugée très intéressante. Le bilan financier d'un stage accessible à tous est jugé très positivement car beaucoup d'animateurs n'ont pas la moindre idée du coût pour la FEDE, le CORERS ou CODERS (structure organisatrice) ou le club (si les frais de déplacement sont pris en charge) de leur parcours de formation.

Le processus de **gestion des séjours** suscite des questions : peut-on gérer les contrats de vente, les acomptes, ... et qui perçoit les différents montants payés par les participants : comme pour la gestion des licences avec paiement en ligne, le participant paiera/pourra payer via son espace personnel : le montant total sera perçu par la FFRS avec reversement dans les 24 heures à la structure organisatrice (CORERS, CODERS ou club). Le bilan financier d'un séjour accessible à tous est jugé très positivement

Le processus de workflow/distribution des documents entrants et de rédaction/validation/signature des documents sortants suscite des questions : le nombre de questions/sous-demandes est-il illimité, une réponse à une sous-demande peut-elle être envoyée sans que les autres réponses aux autres sous-demandes ne soit finalisé : il s'agit de pur paramétrage au cas par cas, par l'utilisateur en charge de cette occurrence ; la traçabilité est totale (qui a fait quoi) et des alertes permettent d'indiquer les occurrences non finalisées dans un délai préparamétré

Certains soulignent, à juste titre, qu'il s'agit d'un changement complet de paradigme, de mode de fonctionnement, que certains jugeront peut-être comme trop intrusif.

Phasage (et avancement du projet)

Le projet a démarré en octobre 2021 avec l'analyse de l'existant (AS IS), puis l'analyse des besoins futurs (TO BE), la rédaction du cahier des charges et de ses annexes, l'analyse des offres reçues jugées valides, leur soutenance, les CDC BAFO et les réponses BAFO, avec in fine les principales phases d'implémentation qui viennent d'être attribuées à deux fournisseurs.

Les prestations de cadrage, de POC d'intégration et de spécifications détaillées commencent dès lors la semaine du 24/10.

Un planning détaillé de ces premières phases sera connu vers le 15/12 ; il sera évidemment communiqué à toutes les structures.

Gouvernance du projet

Une forte implication de personnes issues des CORERS, CODERS et clubs est bien prévue dans les différentes phases d'implémentation : sessions d'analyse avec le(s) fournisseurs et/ou l'équipe projet, participation aux premiers pilotes, ...

La formation des territoires est un facteur important du succès de ce projet ; nous y reviendrons en temps utile pour vous informer des méthodes utilisées étant donné que le rôle de(s) fournisseurs est de fournir une documentation administrateur, une documentation utilisateur pour les utilisateurs du siège et de former l'équipe projet (« train the trainer »)

Divers

L'atelier se termine avec des questions et échanges sur trois grands sujets fondamentaux

Analyse des risques

Une analyse des risques a été opérée dès le début de projet ; les principaux points sont :

Risque financier

- le bureau a été informé dès le départ que le budget serait supérieur à 1.000.000 €
 HTVA ; les candidats ont été informé du budget estimé et les offres reçues ont confirmé les estimations du chef de projet
- la procédure de marché apparentée à un marché public, avec des prix forfaitaires par lot, doit nous prémunir d'une dérive budgétaire du projet

Risque humain

- une réticence au changement a été perçue dès le départ chez la plupart des salariés administratifs (bien normal vu que pour certains TELEMAT est la seule application de gestion de leur carrière professionnelle)
- Un renforcement de l'équipe de direction et salariée a été demandé dès le départ pour atténuer ce risque, avec des nouveaux profils (administrateur IT, responsable administrative, ...) ayant une expérience du monde de l'entreprise
- Une volonté de créer progressivement une équipe administrative multi-disciplinaire, et de s'éloigner d'un fonctionnement en ilôts, a été jugée indispensable

Risque tehnologique

- Les candidats ayant reçu le cahier des charges sont tous des leaders dans leur domaine et ont du prouver leur compétence (références comparables, méthodologie de gestion de projet, CV's des collaborateurs proposés,...
- De plus l'application proposée en réponse à un ou plusieurs lots, doit reposer sur un éditeur leader du marché mondial et français, pour optimiser la pérennité et l'évolution (par rapport à des nouveaux standards informatiques) de la solution implémentée
- Chaque candidat a dû également prouver sa solvabilité financière (qui est un critère d'exclusion au niveau de l'analyse comparative des offres)

Risque gouvernance

- Le bureau agit comme comité de pilotage du projet
- Un comité technique transversal (COTEK) composé notamment des
 « nouveaux profils » engagés, sous la direction du chef de projet, a pour mission
 d'accompagner le(s) fournisseurs dans la phase d'implémentation avec notamment la
 validation des délivrables
- D'autres groupes de travail seront créés progressivement : COTEK 48, groupe communication, ...

Budget de ce projet

A ce jour le budget prévisionnel de ce projet est le suivant :

- 2.000.000 € TVA comprise (qui est non récupérable) comme investissement (= immobilisation incorporelle) composé à 90% de prestations de services (analyse, paramétrisation, développement, installation, documentation, formation, gestion de projet)
- o 500.000 € TVA comprise de coûts récurrents comportant
 - Les droits d'utilisation annuels de certains logiciels (*1)
 - La maintenance curative et évolutive
 - o Le coût d'hébergement de l'ensemble des applications chez un hébergeur

Ces montants sont des montants maxima ; d'ici à fin janvier 2023, en fonction des résultats du cadrage, des POC d'intégration et de deux CDC complémentaires, les montants prévisionnels plus ou moins définitifs seront connus

(*1): jusqu'à il y a une quinzaine d'années, les principaux logiciels du marché s'achetaient (prenons l'exemple à 100) avec une maintenance annuelle (curative et/ou non évolutive) de 20 en général

Aujourd'hui, le modèle économique a complètement changé ; les logiciels ne sont plus vendus par le fournisseur, mais le client paie un droit d'utilisation annuel (prenons 25 comme exemple) comportant également la maintenance curative et évolutive

Dans ce nouveau contexte, même pour TELEMAT, nous avons payé en 13 ans un droit d'utilisation total de près de 1.300.000 € TTC.

Financement du projet

L'atelier Ressources financières étudie les différentes alternatives réalistes envisageables